



BULLETIN DE TOURNES

N° 34
3 juin 2020

Madame, Monsieur,

Au nom de toute notre équipe municipale, je tiens très sincèrement à vous remercier pour votre confiance.

« CONTINUONS ENSEMBLE » n'est pas une formule banale ou encore un élément de langage pris au hasard du dictionnaire. Il s'agit d'achever le travail commencé lors du dernier mandat et surtout de continuer et d'entreprendre des activités et des travaux destinés au bien-être de tous.

Nous n'avons pas voulu rappeler la liste des réalisations opérées au cours de ces trois dernières années avant les élections ; cela aurait pu être perçu comme de la propagande électorale, mais je vais en donner la liste maintenant. A ce titre, je tiens très sincèrement à remercier tous les membres de l'équipe sortante et en particulier mes adjoints(e), nos personnels, pour leur implication et ces réalisations. Je n'oublie pas non plus nos partenaires : le Conseil Départemental et Ardenne Métropole qui répondent à toutes nos sollicitations. Je cite pêle-mêle :

Projet de maison de santé (plus de 30 réunions), réorganisation de l'équipe technique, débarras des locaux techniques, ouverture (défense) du dossier de la discothèque et mission d'un avocat, partenariat avec la CCI, aménagement du Hameau des Fontaines, création du terrain multisports, travaux à l'église (tours, badigeons, portes, porche), parterres de fleurissement, installation de 4 totems aux entrées du village, obtention du label « commune sportive », accessibilité à la Mairie, réhabilitation du « Petit Bonheur », travaux sur le monument aux morts (ajouts 39-45), mise en place de la vidéoprotection, réfection du mur de soutènement de l'église, réfection des murs de pourtour de la place de la mairie et du

monument aux morts, accessibilité des handicapés (salle des fêtes, école, maison des associations), création de l'aire de jeux de « la Pépine », du verger partagé. Voirie : rues du Bois de la Rosière, Marcel Fay, Citadelle, la Suine, place du Château ; réfection de l'étage de la mairie, des jets d'eau ; édition d'une plaquette de présentation du patrimoine ; baisse des 3 taxes (- 2,4% en 2017, idem en 2018 et 2019). Tout cela en 3 ans ½.

Au cours du mandat qui vient, je souhaite améliorer notre fonctionnement, y compris à l'interne de notre institution : décroisonner les commissions et les faire travailler en symbiose, en associant souvent les associations, afin d'agir avec plus d'efficacité. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, elles seront les bienvenues pour nous aider et conforter nos projets...

Trop souvent hélas, les médias relatent des pratiques chez des élus qui oublient qu'ils sont là pour la collectivité et seulement pour elle, agissant en leur intérêt personnel, en favorisant famille et amis... C'est navrant et honteux ! Je vous assure de toute ma vigilance pour que la vertu soit omniprésente et au cœur de nos décisions. L'équité est une règle morale inséparable de la fonction électorale.

Sachons rester modestes. Nous ne sommes que des citoyens élus. Le conseil municipal est la représentation de la population, une chaîne solidaire où personne ne peut se targuer d'une quelconque supériorité. Nous travaillerons en équipe, ce qui sous-entend l'acceptation de l'idée de l'autre. Evitons les querelles intestines et la susceptibilité qui reposent sur des prétextes ridicules. Restons sérieux.

Beaucoup de travail nous attend pour que la qualité de la vie à Tournes perdure et s'améliore, dans le champ d'autonomie que vous nous avez confiée.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 26 mai 2020 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gil ANGARD, Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRES, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE, M. Gwénaél WEBER.

Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE.

Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte à 20h00, à la salle des fêtes de Tournes, sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil municipal élus le 15 mars 2020 installés dans leurs fonctions.

Secrétaire de séance

Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Election du Maire

M. Gérard CARBONNEAUX est élu maire au scrutin secret et installé immédiatement dans ses fonctions (15 voix pour).

Election des adjoints

Le conseil fixe à 4 le nombre des adjoints. Sont élus au scrutin secret par 15 voix pour :

- 1^{er} adjoint : Mme Aline HAPLIK
- 2^{ème} adjoint : M. Philippe CLAUSSE
- 3^{ème} adjoint : Mme Pascale ANSELMO
- 4^{ème} adjoint : M. Christian LENOBLE

Délégations du Maire aux adjoints

- Mme Aline HAPLIK : Vie associative, fêtes et cérémonies
- M. Philippe CLAUSSE : Impôts, finances, budget et communication
- Mme Pascale ANSELMO : affaires sociales et cadre de vie.



- M. Christian LENOBLE : urbanisme, travaux et voirie

Tableau du Conseil municipal

L'ordre du tableau détermine le rang des conseillers municipaux

N°	Nom / Prénom	N°	Nom / Prénom	N°	Nom / Prénom
1	CARBONNEAUX Gérard	6	MARCHAND Annette	11	WEBER Gwénaël
2	HAPLK Aline	7	VAN DEN ABEELE Chantal	12	PRZYBYLSKI Johann
3	CLAUSSE Philippe	8	BOCQUET Corinne	13	DANCRE Romaric
4	ANSEMO Pascale	9	BERTRAND Isabelle	14	RENOLLET Mathilde
5	LENOBLE Christian	10	ANGARD Gil	15	FAY Thibault

Charte de l'élu local

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Commissions communales

A l'unanimité, le Conseil décide la création de 4 commissions communales permanentes et procède à la désignation de leurs membres.

Commission "Impôts, finances et budget" : Mme. HAPLIK Aline, M. CLAUSSE Philippe, Mme ANSELMO Pascale, M. LENOBLE Christian, Mme RENOLLET Mathilde, M., DANCRE Romaric.

Commission "Urbanisme, travaux et voirie" : Mme HAPLIK Aline, M. CLAUSSE Philippe, Mme ANSELMO Pascale, M. LENOBLE Christian, Mme BOCQUET Corinne, MM. PRZYBYLSKI Johann, FAY Thibault, ANGARD Gil, DANCRE Romaric.

Commission "Associations, fêtes et cérémonies" : Mmes. HAPLIK Aline, ANSELMO Pascale, MARCHAND Annette, VAN DEN ABEELE Chantal, M. DANCRE Romaric.

Commission "communication" : Mme. HAPLIK Aline, M. CLAUSSE Philippe, Mme BERTRAND Isabelle, M. WEBER Gwénaël, Mme RENOLLET Mathilde.

Commission d'Appel d'Offres

- **Président** : M. CARBONNEAUX Gérard, Maire
- **Membres titulaires** : MM. CLAUSSE Philippe, LENOBLE Christian, FAY Thibault
- **Membres suppléants** : Mmes HAPLIK Aline, ANSELMO Pascale, M. ANGARD Gil

Commission communale des impôts directs

Mme ANSELMO Pascale, Mme BERTRAND Isabelle, Mme BOCQUET Corinne, M. CLAUSSE Philippe, Mme HAPLIK Aline, M. LENOBLE Christian, Mme MARCHAND Annette, Mme PETIT Morgane, M. PRZYBYLSKI Johann, Mme RENOLLET Mathilde, Mme VAN DEN ABEELE Chantal, M. WEBER Gwénaël.

Cette liste sera complétée par des membres extérieurs au conseil municipal choisis par le maire et transmis au Directeur Départemental des Finances Publiques qui procédera à la désignation des membres de la commission.

Commission de contrôle des listes électorales

Membre titulaire : Mme BOCQUET Corinne

Membre suppléant : Mme MARCHAND Annette



C.C.A.S.

A l'unanimité, le conseil fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S (en plus du Maire membre de droit et président du Conseil d'administration), dont 6 membres choisis parmi les conseillers municipaux, et procède à l'élection de ceux-ci :

Mmes ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, BOCQUET Corinne, MARCHAND Annette, VAN DEN ABEELE Chantal, M. PRZYBYLSKI Johann.

Délégués au Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Tournes

Délégués titulaires : M. CARBONNEAUX Gérard, Mme BERTRAND Isabelle, MM. WEBER Gwénaël, PRZYBYLSKI Johann.

Délégués suppléants : Mmes ANSELMO Pascale, BOCQUET Corinne, M. CLAUSSE Philippe, Mme HAPLIK Aline.

Délégués au Parc Naturel Régional des Ardennes

Délégué titulaire : Mme BOCQUET Corinne.

Délégué suppléant : M. WEBER Gwénaël.

Délégués à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes

Délégué titulaire : M. CARBONNEAUX Gérard.

Délégué suppléant : M. LENOBLE Christian.

Délégués au Syndicat Forestier des onze Communes de Warcq

Délégués titulaires : Mmes ANSELMO Pascale et BOCQUET Corinne.

Délégués suppléants : Mme BERTRAND Isabelle et M. LENOBLE Christian.

Délégués aux affaires administratives

M. LENOBLE Christian et Mme BERTRAND Isabelle.

Délégué au Comité National d'Action Sociale

Mme ANSELMO Pascale.

Délégué Défense Nationale

M. LENOBLE Christian.

Délégation de pouvoirs donnés par le conseil municipal au maire

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :



- 1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque le montant du marché n'excède pas 30 000 euros H.T (trente mille euros H.T.) et que les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (mille euros) ;
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 600 euros (sept mille six cents euros) ;
- 9° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 10° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions quelqu'en soit le montant ;
- 11° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 12° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Questions diverses

Mode de convocations

Les convocations aux séances du conseil municipal et aux réunions des commissions et instances de la commune seront adressées par voie



dématérialisée.

Informations concernant la commune

Le maire informe le conseil de l'incendie criminel d'un véhicule volé dans une entreprise de la commune et du démarrage des travaux de restauration du mur d'enceinte du périmètre de l'église.

Calendrier des réunions

Les réunions d'installation des commissions communales permanentes se tiendront à huis clos aux dates suivantes :

- commission "Urbanisme, travaux et voirie" : mardi 2 juin 2020, à 16h00
- commission "Impôts, finances et budget": jeudi 4 juin 2020, à 15h00
- commission "Communication" : samedi 6 juin 2020, à 10h00
- commission " Associations, fêtes et cérémonies " : lundi 8 juin 2020, à 19h00

Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 8 juin, à 20h00.

La séance est levée à 21h45.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Habitation menaçant ruine

Le maire a engagé une procédure de péril à l'encontre du propriétaire d'une habitation sise rue du Bois de la Rosière et dont l'état présente un danger au vu de sa solidité. Un expert commis par le Tribunal administratif s'est rendu sur les lieux en compagnie du maire et d'un adjoint. Le propriétaire sera mis en demeure d'effectuer les travaux nécessaires.

◆ Incendies en série

Peu habituée à ce genre d'incivilité, notre commune vient de connaître, en l'espace de 15 jours, deux incendies volontaires de véhicules : le premier, chemin de Charroué et le second route d'Arreux à la hauteur du cimetière. Les deux sinistres ne semblent pas liés et des enquêtes de gendarmerie ont été diligentées.

La commune a déposé plainte dans la seconde affaire en raison de détériorations causées par les flammes au mur du cimetière.



Fêtes et cérémonies

◆ Annulation des festivités de la fête patronale

En raison des mesures de protection imposées par les pouvoirs publics pour lutter contre la crise sanitaire, la municipalité a été amenée à décider l'annulation des manifestations du mois de juin, notamment la fête patronale.



Urbanisme - Environnement

◆ Travaux sur le mur d'enceinte de l'église

Malgré les mesures de confinement et de déconfinement progressif, les activités économiques ne sont pas complètement à l'arrêt. C'est ainsi que des travaux importants de rejointoiement et de réfection du mur d'enceinte de l'église ont démarré depuis plusieurs semaines et sont toujours en cours. Ces travaux, qui viennent compléter les opérations de



consolidation déjà réalisées en 2018, ont été confiés à une entreprise d'insertion.

◆ **Pollution du ruisseau : fausse alerte**

Sueur froide il y a quelques semaines en constatant une couleur verdâtre qui avait envahi notre ruisseau à la sortie d'une évacuation d'eau pluviale à hauteur du pont de la rue René Dupont.

La police de l'eau est immédiatement prévenue et, par mesure de sécurité, le maire a pris immédiatement un arrêté d'interdiction de la pêche.

Après enquête, il s'est avéré que le produit qui avait coloré l'eau du ruisseau n'était pas nocif et avait été utilisé par les services d'Ardenne Métropole dans le cadre d'une opération habituelle d'entretien du réseau pluvial, ... mais en oubliant de prévenir la mairie.

C'est l'occasion de rappeler que tout rejet dans le ruisseau est strictement prohibé et sanctionnable. Protégeons notre cours d'eau qui contribue à la qualité du cadre de vie de notre commune.



Vos élus au travail

Ne sont mentionnées ci-après que les réunions des instances communales à l'exclusion des rendez-vous et rencontres diverses.

26/5 : Conseil municipal d'installation

02/6 : Commission des travaux



DECONFINEMENT - informations pratiques



Mairie

Depuis le 25 mai, la mairie est ouverte tous les matins du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30.

Port du masque obligatoire.



Déchetterie

La Déchèterie de Savigny Pré est ouverte.

Prise de rendez-vous obligatoire : 0800 29 83 55



Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a repris son rythme selon le calendrier habituel.

Le ramassage des déchets verts pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité, est effectif chaque jeudi matin.



LA POSTE

La Poste

La Poste est ouverte aux horaires suivants :

Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h45 à 16h00.



Médiathèque

Ouverture depuis le 26 mai

Informations susceptibles de modifications selon les décisions gouvernementales



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture : • lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30

Contacts :

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr